

conseil est de cette année-là. Je voulais dire, et je ne me trompais pas sur ce point, que le Parlement a adopté à la session extraordinaire de 1930 la loi tendant à autoriser l'interdiction des échanges avec la Russie. C'est alors que la Russie se formalisa, et non lors du décret du conseil: c'est lorsque le Parlement autorisa l'arrêt des échanges avec tout pays qui n'était pas partie au traité de Versailles.

Le très hon. M. BENNETT: Mais la Russie a signé l'accord.

L'hon. M. MOTHERWELL: La Russie n'était pas mentionnée dans cette loi, mais chacun savait qui était visé. Nous devenons plus hardis. Pour enlever le droit de vote aux doukhobors, nous mentionnons ces gens par leur nom. Le Gouvernement devient pire et non meilleur, à cet égard. La Russie a signé l'accord, mais n'a pas accepté le contingentement. Que vaut le pacte sans le contingentement? Le contingentement était tout dans l'affaire. Je crois donc avoir eu entièrement raison.

Une autre erreur relevée par le premier ministre est que toute offre de la Chine, pour l'achat de blé, aurait fait perdre au Canada de 10 à 20c. le boisseau. Le Gouvernement ne devrait pas attendre les offres. Il devrait chercher lui-même des débouchés pour notre blé. Il a perdu bien plus de 10 ou 15c. le boisseau, par suite des frais d'emmagasinage depuis trois ans.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai simplement dit que le Gouvernement possède un crédit notable, aux prix actuels du blé.

L'hon. M. MOTHERWELL: Qu'est-ce que c'est, un crédit substantiel?

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

L'hon. M. MOTHERWELL: Cela n'a rien à voir avec l'accord conclu avec McFarland. Mon très honorable ami a dit que nous aurions perdu de 10 à 20c. le boisseau si nous avions accepté l'offre de la Chine, portant sur une certaine quantité de blé.

Le très hon. M. BENNETT: Que ne possédait pas le Gouvernement. J'ai tâché d'expliquer clairement à mon honorable collègue, mais je n'ai peut-être pas parlé assez fort, que l'Etat ne possédait pas de blé à vendre. La proposition de la Chine tendait à l'achat de blé à un prix qui aurait fait perdre au vendeur de 10 à 20c. le boisseau.

L'hon. M. MOTHERWELL: On aurait pu s'arranger; ce n'était qu'une subtilité. Quelqu'un a perdu plus de 15c. le boisseau en frais d'emmagasinage depuis trois ans; ne vous y trompez pas. Je n'ai pas d'autres erreurs à relever.

[L'hon. M. Motherwell.]

Un MEMBRE: Ce n'est pas grand'chose.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'exposé de cette question de la vente du blé à la Chine peut attendre. Après la prorogation, nous aurons l'occasion d'en parler dans le pays.

M. GARDINER: Avant l'adoption de ce crédit, puis-je demander au ministre du Commerce s'il a d'autres renseignements sur la date de publication de l'*Annuaire du Canada*?

L'hon. M. STEVENS: Il sera publié, mais l'édition réunira deux années. Certains renseignements essentiels et relatifs au recensement ont retardé de beaucoup parce qu'on préparait les chiffres définitifs, et on voulait les inclure dans l'*Annuaire*. Nous agissons comme en 1927-1928, c'est-à-dire que nous réunissons deux années dans une, mais le volume paraîtra un peu plus tôt la seconde année.

M. GARDINER: Le ministre peut-il nous indiquer le coût du *Canadian Annual Review* envoyée chaque année aux députés? Qui se charge de nous l'envoyer?

L'hon. M. STEVENS: Je ne saurais répondre à cette question, ce soir. Je n'ai pas le renseignement ici.

M. GARDINER: Je conseille au ministre d'examiner l'affaire et de comparer la valeur des renseignements contenus dans l'*Annuaire du Canada* et ceux du *Canadian Annual Review*. N'est-ce pas un gaspillage que de fournir une telle publication aux membres de la Chambre?

L'hon. M. STEVENS: Je renseignerai l'honorable député.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions, lesquelles sont lues pour la seconde fois et adoptées.

VOIES ET MOYENS

LOI DE FINANCES

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Bury.)

L'hon. M. RHODES propose:

Il est résolu, que pour fournir les subsides votés à Sa Majesté pour faire face à certaines dépenses du Service public au compte de l'année financière se terminant le 31 mars 1935, la somme de \$8,274,739.72 soit prélevée sur le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait sur la résolution qui est lue pour la deuxième fois et adoptée. L'honorable M. Rhodes présente ensuite le projet